

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix- huit, le 3 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 27 août s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

**PRESENTS :** DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1<sup>ère</sup> adjointe, CABIANCA Thierry 2<sup>ème</sup> adjoint, PASQUET Dominique 3<sup>ème</sup> adjointe, FOUCOEUR Jérôme, HILLION Patrice, LESPINASSE Chantal, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, POINSON Yannick, VIGIER Jean-Marie, WEY Raymond conseillers municipaux

**ABSENT EXCUSE :** PICADOU Florian conseiller municipal

Procuration de PICADOU Florian à Thierry CABIANCA

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. SDE24 : Travaux de génie civil Télécom Fils Nus à « Bel Air »**

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, il est prévu l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications. Les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage sont à la charge de la commune et sont menés sous la direction du Syndicat Départemental d'Energies 24. A l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Il est prévu des travaux de génie civil Télécommunications fils nus à sortie Bourg à Bel Air pour un montant HT de 6.491,98 € soit 7.790,38 € TTC à la charge de la commune.

A l'unanimité, le conseil :

- désigne le SYNDICAT DEPARTEMENTAL en qualité de maître d'ouvrage pour faire réaliser pour le compte de la commune les travaux FILS NUS<1.5 KM - Sortie Bourg/Bel Air
- approuve les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux
- s'engage à rembourser le SYNDICAT DEPARTEMENTAL à rembourser les sommes dues
- s'engage à créer les ressources nécessaires
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention d'opération tripartite.

## **2. SDE24 : travaux neufs éclairage public - SECTEUR 5 -« Sortie Bourg-Bel Air »**

La commune de DAGLAN a sollicité du SDE24 la réalisation de l'opération Travaux Neufs Eclairage public Secteur 5 « sortie Bourg-Bel Air ». L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme HT de 11 107,01 € soit 13 328,41 € TTC. Le Maire explique qu'il s'agit de 3 lampes en montant chez Freytet à gauche. Les travaux devraient commencer à l'automne.

S'agissant de travaux - renouvellement - solution LED, le SDE24 prendra à sa charge un montant équivalent à 55 % de la dépense nette HT, soit la somme de 6 108,85 €. Le préfinancement de la TVA est assuré par le Syndicat.

A l'unanimité, le conseil :

- donne mandat au SDE24 de faire réaliser les travaux énoncés ci-dessus
- approuve le dossier qui lui est présenté
- s'engage à régler au SDE24 les sommes dues
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

## **3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret N° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Périgord Noir.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette présentation.

## **4. SIVOM SAINT-CYPRIEN : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2018-2019**

M. Le Maire informe l'assemblée que deux élèves domiciliés sur la commune seraient susceptibles de fréquenter le collège de SAINT-CYPRIEN.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de verser une participation financière au SIVOM de ST CYPRIEN pour les élèves domiciliés sur la commune se rendant au collège de Saint-Cyprien empruntant les transports scolaires pour l'année scolaire 2018-2019.

## **5. RENOUELEMENT CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE**

Le Maire expose que le contrat CAE d'Houria BOUMENDIL a pris fin le 31 août 2018.

Cet emploi est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'école.

Après rencontre avec le responsable de Pôle Emploi pour l'autorisation d'un PEC, il propose de renouveler l'emploi de Houria Boumendil dans le cadre du parcours emploi compétence

(PEC) pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 pour 20 heures par semaine, pris en charge par l'Etat à hauteur de 50 %.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce renouvellement de contrat comme énoncé ci-dessus.

#### **6. VIREMENTS DE CREDITS**

Le Maire précise qu'il convient de réajuster certains articles du budget.

**En Dépenses de Fonctionnement**, il propose de prélever la somme de 18.000 € à l'article 022 Dépenses Imprévues où il a été budgétisé 23.000 € (restera 5.000 €) pour créditer les articles 65548 et 6411 comme suit :

Article 022	Dépenses Imprévues	- 18 000 €
Article 65548	Contributions aux organismes de regroupement	+ 6 000 €
Article 6411	Salaires titulaires	+ 12 000 €

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à procéder à ces virements de crédits.

#### **7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE DOMME-VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD ET LA COMMUNE DE DAGLAN**

La communauté des communes met à disposition de la commune de DAGLAN une partie de ses services pour l'entretien de la voirie et des installations communales et tous autres travaux associés.

Réciproquement, la mairie met à disposition de la communauté des communes du matériel, du personnel suivant des tarifs établis par la communauté des communes.

Une convention régit les conditions de mise à disposition. Elle est conclue pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le Maire en donne lecture aux membres du conseil.

Thierry CABIANCA demande que l'on fasse attention à prêter notre matériel à des personnes habilitées. Jean-Marie VIGIER dit que la commune ne pourra pas mettre à disposition son personnel car il est déjà très occupé. Le Maire répond que c'est plus au niveau du matériel ou personnel communautaire qui sera mis à disposition des communes voire entre communes, mais maintenant il y a un règlement et des tarifs précis.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer la convention énoncée ci-dessus.

#### **8. INFORMATIONS**

- **VENTE EPAREUSE** : Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de mettre en vente la vieille épaveuse. Plusieurs personnes sont intéressées. Une offre dans une enveloppe scellée a déjà été remise. Les offres sont à déposer à la mairie. Thierry CABIANCA précise que des flexibles sont à changer, qu'il y a quelques problèmes avec l'hydraulique.
- **LA POSTE** : Le Maire fait état d'un courrier de la Poste nous informant que « *la boîte aux lettres située au lieu-dit « Le Peyruzet » dispose d'un trafic courrier très faible et sporadique, à savoir un trafic quotidien nul très fréquent et hebdomadaire très faible ne justifiant pas le passage quotidien du facteur. Cela va conduire à son enlèvement par nos soins* ». Yannick POINSON précise que le facteur passe devant quand même. Le Maire dit qu'il fera un courrier à la Poste dans ce sens.
- **RENTREE DES CLASSES** : Le Maire a assisté à la rentrée scolaire. Il y a 107 enfants sur le regroupement pédagogique, dont 48 à Daglan avec 4 cours.
 

Maryse VALETTE : 24 élèves	12 en CE1 et 12 en CE2
François LAVERGNE : 24 élèves	12 en CM1 et 12 en CM2

43 élèves à CASTELNAUD et 16 CP à SAINT-CYBRANET.
- **POINT SUR LES TRAVAUX DE FIN MAI A FIN AOUT**  
Diaporama à l'appui, Thierry CABIANCA fait l'inventaire :
  - ❖ **Marché aux truffes** : belle fréquentation du marché aux truffes d'été sur 8 dimanches. Le Maire déclare qu'il y a eu 32 kgs 340 vendus en moyenne de 95 à 135 €. Les vendeurs et les acheteurs étaient ravis. Le principe du canifage pour faire le beurre de truffe a bien fonctionné.
  - Positionnement des panneaux permanents du marché aux truffes aux 3 entrées du village et installation des banderolles
  - Stockage des tables dans la cour de l'école derrière les buts des écoliers avec fixation de 3 points d'attache
  - ❖ Achat matériel : 3 tables de pique-nique dont 2 pour handicapés (avec un plateau plus long aux extrémités) réparties à la Digue et à la salle des fêtes  
Jean-Marie VIGIER demande si le bois est traité et si les tables sont fixées à cause des inondations. Elles ne sont pas fixées et seront déplacées pour l'hiver.
  - ❖ Travaux de mise en sécurité du toboggan à La Levade : rajout d'un triangle faitage et d'une barre de sécurité.
  - ❖ Enlèvement des containers à poubelle à la Levade puis création d'une plateforme avec 3 poubelles en tube annelé scellées à côté du barbecue
  - ❖ Réaménagement du massif de la gare : plantation flore truffière conseillée par Mr. J.Claude Martegoute de St.Pompon. Muséographie en cours.  
Création de grosses truffes en résine dont 1 semi-enterrée. Mr. Gali les fabriquera fin septembre et les posera lundi 15 octobre.  
Le coût s'élèvera à 1.100 €.
  - ❖ Création massif fleuri à l'entrée du village côté Picamy

- ❖ Achat de matériel chez Jardin Passion : une petite tondeuse pour le cimetière et le changement du tracteur tondeuse, 2 rampes pour monter le matériel dans le véhicule. Réparation et remise en état du panier pour l'adapter au tracteur tondeuse.
- ❖ Travaux de voirie : goudronnage côte de Turat et Puits de Barbe.
- ❖ Travaux de voirie : Pose d'enrobé au Puits de Barbe, la Naudonie, Bargès, Billard, Turat, Côte du Peyruzet, Mas de Cause, La Croix de Barbier, Paulhiac, La Levade.

Jean-Marie VIGIER fait remarquer qu'il espère que la route a été bien faite car la réparation de la route Départementale le Riol à Cénac n'a pas tenu.

Pascal DUSSOL informe que 26 tonnes d'enrobé ont été commandés. Jean-Marie VIGIER dit que c'est moins cher de faire du point à temps. Le Maire lui répond qu'il faut que l'entreprise soit disponible pour le faire au bon moment. Le camion de 13 tonnes coûte 1.000 €, après on loue chez Freytet la plaque vibrante et on fait du bon travail.

- ❖ Travaux de voirie : Pose castine à La Bégonie Chemin rural à « Lasserre » devant chez Van de Linde.
- ❖ Travaux assainissement entrée CANDEJAT : changement conduite eaux usées et pose tabouret en régie.
- ❖ Rejointoiement pavés Place de la Liberté. Problème avec la pâtisserie VANESSA qui laisse du gras sur les pavés. Elle doit déployer une bâche de protection au sol.
- ❖ Travaux réparation et scellement de la grille eaux pluviales Rue de la République devant chez Palézis
- ❖ Chargement des boues à la station d'épuration
- ❖ Coupe et broyage des branches basses des noyers parking du foirail et au Pont Est Entrée de Daglan.
- ❖ Coupe des rejets d'acacia le long du grillage de l'école. Jean-Marie VIGIER demande si l'on ne pourrait pas passer le brûleur courant de l'hiver.
- ❖ Coupe des repousses dans l'enrochement de l'aire de pique-nique à la salle des fêtes et broyage.
- ❖ Débroussaillage des fontaines et des lavoirs.
- ❖ Dégagement des bois morts au Pont de la Borie.
- ❖ Concours des maisons fleuries. La remise des prix aura lieu le lundi 10 septembre à 11 heures à la mairie.  
(bons d'achat chez la fleuriste BURG Sandrine et 1 bouteille de champagne).  
Les lauréats sont les suivants :
  - 1<sup>er</sup> prix maisons fleuries : M. DESLANDES
  - 2<sup>ème</sup> prix maisons fleuries : Mme PIGEAT-CONSTANT
  - 3<sup>ème</sup> prix maisons fleuries : M. Jean-François VERNET
  - 1<sup>er</sup> prix jardin fleuri : M et Mme HERBAULT-GRUBER
  - 1<sup>er</sup> prix balcon fleuri : M Pierre SALAMITTE
  - Prix de l'originalité : M et Mme CASSANT-VILLEDIEU
  - Prix du jury : Mr et Mme KROONTJE
  - Prix du commerce fleuri : Boulangerie GUICHARD

- ❖ Journée bénévolat : ponçage et peinture des barrières au stade municipal fin août avec une vingtaine de participants.
- ❖ Autre journée prévue fin septembre, début octobre pour réfection des passerelles de la salle des fêtes et du Pont du Cuzoul.
- ❖ Travaux au stade municipal : changement porte cuisine au club house, pose verrou.  
Travaux à venir : pose barres de sécurité aux fenêtres de la cuisine  
Pont de Camp Redon : nettoyage, ponçage et peinture.  
Le Maire signale que Pôle Emploi a détaché M. Michel MASSIN 15 jours pour une mise en situation sur un poste technique.
- ❖ Plan canicule : distribution de brumisateurs aux personnes âgées de plus de 85 ans.
- ❖ Proposition de Mme LAMAGAT de vendre à la commune la noyeraie au stade (section AE N° 212). Elle doit faire une offre.
- ❖ M. Le Maire informe que Mme PONTAGNIER Colette veut donner pour l'euro symbolique à la commune deux terrains, un premier situé à La levade et l'autre au Pont Est.
- ❖ Commémoration du centenaire 1918/2018 le 11 novembre 2018 : pose d'une plaque au monument aux morts avec participation des enfants de l'école et repas au restaurant.  
Inscription avant le 15 octobre à la mairie.  
Une participation de 10 € sera demandée.  
Présentation du texte ci-dessous :

**DAVANT AQUESTE MONUMENT, PASSANT, CLINA-TE,  
COMAT TU, TOT SOLDAT, DE VIURE AVIÁ DRECH.  
LO D'AQUÍ, DINS LA GLÒRIA,  
ES FIÈR DE SON COMBAT.  
TANT D'AUTRES, DINS L'ISTÒRIA,  
COMA EL, SON TOMBATS.**



**DEVANT CE MONUMENT, PASSANT, INCLINE-TOI,  
COMME TOI, TOUT SOLDAT, DE VIVRE AVAIT DROIT.  
CELUI-LÀ, DANS LA GLOIRE,  
EST FIER DE SON COMBAT.  
TANT D'AUTRES, DANS L'HISTOIRE,  
COMME LUI, SONT TOMBÉS.**



Jacques Coudon, Paysan-Poète Daglanais.

**11 Novembre  
1918 - 2018  
Commémoration du centenaire**

- ❖ Les Jardins de Picamy proposent l'organisation d'une fête de l'automne (fête citrouille, potiron, courge) dimanche 21 octobre. Le Maire envisage d'étoffer le marché du dimanche matin + repas assorti avec l'organisation d'un concours de millas et concours du plus beau devant de porte automnal. A réfléchir...

- ❖ Jérôme FOUCOEUR informe que deux couples cherchent des maisons à louer sur Daglan.
- ❖ Il signale le problème de la réception d'Internet et des portables.
- ❖ Jean-Marie VIGIER a reçu de la communauté des communes un courrier annonçant le nouveau calcul de la taxe de séjour. Il annonce une augmentation de 500 % par rapport à l'année passée pour les hébergements non classés. Il demande qui a voté le pourcentage de 3 %. Le Maire répond que c'est la communauté des communes, mais qu'autant d'augmentation n'est pas possible. Il lui conseille de ne pas payer.
- ❖ Sébastien MIERMONT explique que ses prés « au Pré de la Fontaine » ne sont plus irrigués d'eau. Autrefois, il y avait 30 à 40 cm d'eau. En remontant vers la Fontaine, il s'est rendu compte que des palous étaient fermés. Les déviations n'alimentent plus les prés. Il faut laisser les palous ouverts.  
Thierry CABIANCA a contacté le service de la Préfecture qui a donné la législation en vigueur en période de crise : il est formellement interdit de dévier l'eau. 70 % minimum doit s'écouler dans le lit principal. Le palou transversal doit rester toujours ouvert.  
Si les riverains ne veulent pas respecter le code, le Maire propose d'enlever le palou le temps nécessaire. Il est prévu de faire curer le deuxième fossé
- ❖ Patrice HILLION souhaite savoir où en est sa demande de bande blanche dans l'axe médian du virage de St Martin. Le maire s'excuse d'avoir oublié de demander à la DDT, mais ce sera fait prochainement.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.*